

Commission Foot Animation

REUNION DU 04/10/22

Président : SOJAT Jean-Pierre

Secrétaire : SICARD Pierre-Luc

Présents : ACHLOUH Hassan, VILANOVE Pascale

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.



La Commission prend note que le Comité Directeur a décidé que **les clubs qui ne se déplaceraient pas en Cerdagne, se verront appliquer une amende de 300€ en FOOT ANIMATION**, sauf en cas de problème météorologique. Date d'effet le lundi 03/10/22.

Rappel :

- Pour les plateaux : la feuille de présence officielle est obligatoire.
- Les Nom, Prénom et N° licence des éducateurs doivent figurer sur les feuilles de matches.
- Les clubs recevants sont responsables de la feuille de match et doivent veiller à ce qu'elle soit dûment remplie.
- Concernant les plateaux du 15 octobre 2022, pour fêter Halloween tous les enfants peuvent jouer déguisés.
- A partir de la rentrée des vacances de la Toussaint débutera le programme éducatif fédéral. Pour la première action, nous ferons une collecte de bouchons plastiques.
- Plus d'informations dans le prochain BO.

Le Président
J-P SOJAT

Le Secrétaire
P-L SICARD

